



Le 8 juillet 2009

Direction Générale
F.V./C.M.

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 4 mai 2009
à 19 h 00, salle Condorcet

PROCES-VERBAL

Le lundi quatre mai deux mille neuf à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de Couëron, légalement convoqué le 28 avril 2009, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33

quorum : 17

Etaient présents : M. le Maire, C. GRELAUD, M.R. LUCAS, A. GUERINEAU, D. SANZ, P. NAIZAIN, M. LABARUSSIAS, J. CORMERAIS, M.J. LUCAS, M-F. GIRET, M-F. CAMUS, G. PERROT, D. PARIS, G. ROULLAUD, C. LEPAGE, E. GUIST'HAU, J-M. EON, G. COSSALTER, M. MARC, L. ORCIL, T. CORMERAIS, J. HAVARD, S. PELLOQUIN, C. RADIGOIS, N. MERJAGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

H. LEBRETON à G. ROULLAUD

C. GUMIERO à A. GUERINEAU

M-A. GICQUEL à M. J. LUCAS

P. EVIN à G. PERROT

J. MENARD à D. SANZ

M. GENDEK à C. GRELAUD

C. STEPHAN à G. COSSALTER

C. BARDON à L. ORCIL

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 25

Secrétaires : Lionel ORCIL et Marie-France CAMUS

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR		
		Présentation des enjeux financiers et budgétaires de Nantes Métropole
1.	2009-45	SPLA Nantes Métropole Aménagement – désignation du représentant de la commune
2.	2009-46	Commission consultative des services publics locaux – désignation des membres extérieurs

		OBJET
3.	2009-47	Comité consultatif « jeunesse » - annulation
4.	2009-48	Rencontre régionale des conseils de sages des Pays de la Loire : prise en charge des frais de participation
5.	2009-49	Charte d'utilisation de La Gerbetière
6.	2009-50	Modification du tableau des effectifs
7.	2009-51	Recrutement d'un responsable du service ressources humaines par voie contractuelle
8.	2009-52	Dispositions relatives à l'accueil et à la gratification des stagiaires (en formation au-delà du niveau Bac+2)
9.	2009-53	Modification de la régie de recettes sports et loisirs
10.	2009-54	Espace culturel et associatif de la Tour à Plomb – marchés de travaux – avenants
11.	2009-55	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Commerçants et Artisans Retraités de Couëron
12.	2009-56	Attribution d'une subvention exceptionnelle au club d'arts martiaux de Couëron
13.	2009-57	CLIC Seniors Loire et Cens : modification des statuts et désignation d'un représentant au comité syndical
14.	2009-58	Dénomination du stade Suzanne et Donatien Hauray
15.	2009-59	Dénomination de l'esplanade Jérémie Huguet
16.	2009-60	Programme d'Action Foncière – La Gerbetière : transfert de propriété à la ville
17.	2009-61	Centre socio-culturel Pierre Legendre : cession d'une emprise de terrain à Atlantique Habitations
18.	2009-62	Association foncière de la Vallée de la Musse : renouvellement du bureau
19.	2009-63	Zac des Hauts de Couëron - déclassement d'un chemin rural : résultat de l'enquête publique
20.	2009-64	Décisions municipales

		Présentation des enjeux financiers et budgétaires de Nantes Métropole
--	--	--

Jean-Pierre FOUGERAT : Une vingtaine de questions sont inscrites à l'ordre du jour. Avec Michel Robert Lucas, Elisabeth Guist'hau et Hervé Lebreton, nous nous étions engagés à faire le point régulièrement sur les enjeux de Nantes Métropole, au-delà du bilan annuel présenté par la communauté urbaine.

Ce soir, je propose de parler « finances », puisque, le 20 mars dernier, le budget de la communauté urbaine a été voté. Si je vous présente moi-même le budget, puisque j'ai tous les documents, il me faudra 1 h 20. Bien sûr, nous pourrions en faire une projection, mais elle nous entraînerait trop loin dans le temps. Je propose donc de vous donner les éléments clés du budget 2009, en faisant un petit préambule, comme je l'ai fait à l'époque.

Il s'agit du budget préparé lors de la première mandature, mais il est présenté dans un contexte particulier. Tous les élus locaux, quelle que soit leur sensibilité, s'accordent à dire que jamais l'exercice budgétaire n'a rencontré autant de difficultés.

J'y reviendrai du fait de la politique de l'Etat et des collectivités locales qui perdent des recettes d'année en année. Par manque de lisibilité, il devient de plus en plus difficile de faire de la prospective financière.

Egalement, depuis la mise en place de la communauté urbaine en 2001, le budget est voté pour la première fois en mars ; habituellement il était voté en décembre. Pourquoi ? Parce que, après 6-7 ans de fonctionnement, nous avons souhaité, notamment au regard de l'ensemble des autorisations de programmes lancé (et vous verrez ce que sont les opérations engagées), faire un point de situation.

Sous ce 1^{er} mandat, Nantes Métropole a démarré très vite, car un retard était à rattraper en terme d'aménagement et d'organisation du territoire. On peut dire que la communauté urbaine a véritablement « boosté » l'agglomération nantaise.

Au moment des élections municipales de mars dernier, aucune, parmi les 24 communes, ne s'est élevée contre la communauté urbaine. En effet, chaque élu a reconnu que, dans sa commune, la communauté urbaine a été un soutien supplémentaire, à la fois sur le plan financier et en terme de cohérence d'aménagement du territoire, quels que soient les outils utilisés, tels que : le plan de déplacement urbain (PDU), le plan local d'habitat (PLH), le plan local d'urbanisme (PLU).

Nous ne le mesurons sûrement pas suffisamment, mais avant la mise en place de la communauté urbaine, chaque commune faisait « sa petite cuisine » sur son territoire. Au final, à l'échelle de l'agglomération nantaise, des incohérences pouvaient voir le jour, à plus forte raison si elles étaient pérennisées.

Aujourd'hui, nous avons véritablement une vision d'ensemble. Au-delà des compétences de la communauté urbaine, on s'aperçoit de plus en plus, notamment dans le cadre des conférences territoriales, que les élus, quels qu'ils soient -et je dis bien de toutes sensibilités politiques confondues- souhaitent aborder des sujets et des dossiers au-delà des compétences de la communauté urbaine.

D'ailleurs, nous l'évoquions cet après-midi à l'assemblée générale du CRLPAC, avec Michel Joseph Lucas et Corinne Gumiéro, concernant les structures d'accueil des personnes âgées et les piscines dans le sud-ouest, etc. Parfois, ces dossiers ne nous concernent pas directement, mais concernent le territoire de la communauté urbaine, avec des partenaires différents. Nous ne pouvons passer outre ces éléments.

Pourquoi avons-nous mis 3 mois supplémentaires pour voter le budget 2009 ? Simplement, nous souhaitons :

1. analyser la situation ;
2. revisiter l'ensemble des politiques, notamment les autorisations de programmes ;
3. rationaliser et optimiser ; comme le disait aussi Alexandra lors du vote de notre budget communal 2009.

C'est parti très vite. Aujourd'hui, sur certains secteurs, nous avons besoin de faire un point de situation. Ce laps de temps nous a permis également d'élaborer le plan pluriannuel d'investissements (PPI) de la communauté urbaine, qui n'est toujours pas sorti ; là aussi pour des raisons évidentes. Bien sûr, des réunions régulières se tiennent en ce moment sur le groupe de pilotage permanent (GPP) des dépenses publiques, avec les différents groupes politiques. A ce jour, il est un peu délicat de faire des effets d'annonce au vu d'incertitudes, notamment sur les recettes.

Quant à notre PPI local, il est prêt. Nous y avons travaillé depuis octobre dernier et nous avons dit qu'une conférence de presse serait organisée le 4 mars 2009. Notre budget a été voté, mais nous nous sommes dits : « est-il sérieux aujourd'hui d'annoncer des recettes, pour les 6 ans à venir (ou 7 puisqu'il y a un lissage), sans en connaître tous les tenants et les aboutissants » ? Il est plus sérieux de raisonner ainsi et la population le comprend.

A mon sens, nous avons rassuré les habitants de Couëron, spécialement au niveau du sport, secteur qui avait ses inquiétudes. Une rencontre s'est tenue entre des collègues, Dominique Sanz et tout le milieu sportif, à Léo-Lagrange, pour expliquer à nouveau les objectifs à atteindre dans les prochaines années et les engagements possibles à prendre par rapport à la salle de sports, etc.

Aujourd'hui, je préfère que nous ayons cette attitude. En septembre, nous détiendrons des éléments supplémentaires, qui nous permettront de faire des annonces avec davantage de crédibilité.

Quand je parle d'incertitudes pour élaborer le budget 2009 : la communauté urbaine perd 16 millions de recettes ! En analysant la situation, depuis 2004, la perte des recettes est évaluée à 50 millions. Plus particulièrement, en ce qui concerne tout ce qui est lié à la taxe professionnelle (TP), avec le plafonnement à la valeur ajoutée, sur les compensations, que nous n'avons pas obtenues, et sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) dont l'évolution se situe sous celle de l'inflation. Ces sommes sont importantes.

BUDGET COMMUNAUTE URBAINE 2009

Pour mémoire, le budget de la ville de Couëron représente 27 M €, dont 18 M € en fonctionnement et 9 M € en investissement.

Le budget de la communauté urbaine représente 974 M €, dont 730 M € pour le budget principal (investissement et fonctionnement) et 244 M € pour les budgets annexes (élimination et traitement des déchets : 73 M € ; eau : 86 M € ; assainissement : 65 M € ; stationnement : 15 M € ; et d'autres plus petits budgets).

L'année est difficile. Néanmoins, ce budget se veut offensif.

Le budget « investissement » est un budget offensif malgré la situation. Dans le cadre du plan de relance, Nantes Métropole a souhaité investir fortement.

Cette année, sur un budget total de 974 M €, la part consacrée aux investissements est de l'ordre de : 309 M €, dont 238 M € pour le budget principal et 71 M € pour les budgets annexes.

A titre indicatif, 245 M € étaient inscrits au budget 2008, pour 309 M € cette année et 224 M € en 2004. Ce budget n'a donc pas cessé de progresser depuis la mise en place de la communauté urbaine.

En terme d'investissements par politique publique, je viens de dire que nous sommes à 309 M € d'investissements. Mais il s'agit même de 389 M €, car 80 M € (environ) vont servir au remboursement du capital de la dette. Le budget le plus important est d'ailleurs celui de la gestion financière, notamment le remboursement du capital de la dette.

En 2^{ème} position vient le budget « espaces publics / voirie » : 81 M €.

En 3^{ème}, « politique de l'eau, assainissement et déchets » : 56,8 M €.

En 4^{ème}, « déplacements urbains » : un peu plus de 50 M €.

En 5^{ème}, « stratégie urbaine », fait ce qui est lié au foncier, au développement urbain, à l'habitat, à la solidarité : 42 M €.

En 6^{ème} position, « acquisition de l'immeuble de Nantes Métropole » : 30 M €. Cet immeuble, lorsque la décision avait été prise en 2002, avait été porté, financièrement et administrativement, par Nantes Aménagement. La communauté urbaine a pris ses fonctions en 2005. Il avait été dit que la communauté urbaine rachèterait l'immeuble. Pourquoi ? Parce que le loyer et la taxe foncière représentaient environ 3 M € par an. Il est donc plus judicieux d'en faire l'acquisition.

En 7^{ème}, tout ce qui est lié à l'attractivité du territoire, aux infrastructures économiques, et à la politique de l'emploi : 25 M €.

En 8^{ème}, tout ce qui est lié à l'énergie et à l'environnement urbain : 7,6 M €.

Concernant la constitution de l'épargne : pour rappel, lors de la présentation du budget, Alexandra nous parlait de l'épargne de gestion, de l'épargne brute et de l'épargne nette. L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Pour la communauté urbaine, 93 % des recettes de fonctionnement reposent sur 3 ou 4 grosses recettes.

En fonctionnement, les recettes représentent 494 M € et les dépenses 390 M €. Notre épargne de gestion représente donc la différence, soit 104 M €.

L'épargne brute est de 70 M €. Entre l'épargne de gestion et l'épargne brute, un écart de 33 M € représente les frais financiers relatifs aux intérêts de la dette.

L'épargne nette est de 2 M €. Ce chiffre avait été annoncé à l'occasion de la présentation du budget, mais le compte administratif nous démontrera, dans quelques mois, que l'épargne nette se situera entre 10 et 15 M €, puisque toutes les recettes n'étaient pas encore totalement prises en compte. Il est en effet difficile d'estimer précisément le montant des recettes sur un budget primitif.

Sur les 494 M €, 93 % des recettes principales sont représentés par la dotation globale de fonctionnement (DGF) → 129,7 M €, la taxe professionnelle → 215 M €, les compensations de TP → 3,4 M €, donc environ 220 M € de TP, le versement transport (VT) payé par les entreprises → 112 M €.

Le versement transport n'évoluera pas. La DGF se situant au niveau de l'inflation, ne bougera pas non plus. La TP est en passe d'être supprimée.

Le 12 mai, je serai à Paris avec les collègues vice-présidents des finances des communautés urbaines, droite et gauche confondues, pour rencontrer nos associations de maires de France et les communautés urbaines, afin d'essayer d'obtenir des compensations. Dans tous les cas de figure, sauf bonne surprise, ces recettes ne seront sans doute pas évolutives, alors que la taxe professionnelle, sur l'agglomération nantaise, progressait de 5 à 6 %, ce qui, appliqué à 220 M €, n'est pas anodin.

Pour Couëron, à mon sens, quel est l'intérêt d'aller investir dans les ZAC d'entreprises et les carrés d'entreprises, s'il n'y a plus de recettes ? Pour investir, il faut de l'argent.

Sur les dépenses de fonctionnement, on observe quelques grandes masses, notamment tout ce qui concerne les dépenses d'intervention.

S'agissant de la dotation d'exploitation transport, nous procédons à des ajustements Cette dotation est une participation de la communauté urbaine en direction de la SEMITAN. En fonction des années, les budgets « espaces publics/voirie » et « transport » sont les deux plus importants budgets. En 2009, la communauté urbaine a versé 86,9 M €. Cette participation augmente de 7 % tous les ans. Les tarifs des transports augmentent également. Dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), nous étudions une diminution de ce montant. Car, si tous les ans, vous rajoutez + 7,2 %, vous imaginez bien les sommes colossales que la communauté urbaine devra verser. Quand on dit qu'il faut optimiser, rationaliser, revisiter : ce poste en fait partie parmi d'autres.

La contribution au SDISS, syndicat mixte ou délégation de service public s'élève, quant à elle, à 23,5 M €. Cette somme est quasiment équivalente au budget de la ville de Couëron.

Concernant l'allocation compensatrice (AC), la communauté urbaine nous verse, chaque année, 2,8 M €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élève à 826 000 €. Elle augmente donc notre commune, mais 4 villes de l'agglomération nantaise se retrouvent avec une dotation de solidarité communautaire inférieure à l'an passé, dont Basse-Indre avec - 20 %. Pourquoi ? Parce que cette ville a perdu l'usine Soferti. La dotation de solidarité communautaire est liée à la taxe professionnelle, à l'évolution démographique, et à 2 critères portant sur les logements sociaux. Saint-Sébastien-sur-Loire, avec une population en baisse, se trouve également avec une dotation de solidarité communautaire inférieure. Thouaré est également concernée, car elle connaît une stagnation de population.

La communauté urbaine verse à la ville de Couëron 2,8 M € d'allocation compensatrice et 820 000 € de dotation de solidarité communautaire. Mais pour l'ensemble des communes, cette attribution de compensation est de 83 M € et la communauté urbaine reverse aux communes 26 M € d'allocation compensatrice.

Les ressources humaines : selon le mode de calcul, ce poste représente, soit 52 %, soit 58 % de la masse salariale de notre budget. Pour la communauté urbaine, ce poste de 77 M € représente seulement 18 % du budget de fonctionnement. Dans les communes, la masse salariale oscille entre 45 et 63 %. Ce budget étant en progression constante, il nous faut faire attention. Environ 2400 salariés travaillent à la communauté urbaine. Il y a eu les transferts, la création des pôles et donc des créations de postes. Nous nous sommes fixés un objectif : ne pas dépasser la masse salariale de plus de 2,7 % par an, le Glissement Vieillessement Technicité (GVT) compris.

Les dépenses de gestion : loyers, fluides, carburants, etc. pour 27 M € (soit le budget de la ville de Couëron).

Les frais financiers : les intérêts de la dette pour 33 M €.

Parmi les contributions obligatoires : le SDISS pour 23 M € et le syndicat mixte des gens du voyage pour 1,6 M €.

Les dépenses de fonctionnement par politique : stratégie urbaine et politique foncière → 6 M € ; développement urbain et habitat → 359 M € ; solidarité (handicap, gens du voyage, dispositifs locaux de prévention de la délinquance...) → 3 M € ; solidarité intercommunale (AC + DSC) → 109 M € ; animation économique → 8,5 M € ; attractivité du territoire, enseignement supérieur et recherche → 9 M € ; économie sociale et solidaire et insertion par l'économie → 5,6 M € ; solidarité et coopération internationale → 445 000 € ; environnement urbain et naturel (dont le SDISS) → 24 M € ; déplacements urbains et participation de la SEMITAN → 90 M € ; les moyens de gestion → 110 M € (dont les 77 M € de la masse salariale).

Les dépenses d'investissements : 309 M €, dont 238 M € en budget principal et 71 M € en budgets annexes.

Sur les 238 M € : 116 M € étaient déjà engagés sur des opérations de programmes lancées par l'ancienne équipe. Mais d'autres opérations étaient à lancer et il a fallu revisiter, et faire des choix. Nous ne pouvons pas vivre éternellement seulement sur des autorisations de programmes, en épuisant les crédits de paiement.

44 M € sont considérés comme des dépenses d'investissements récurrentes. Avant, ce phénomène n'existait pas ou peu, parce que la communauté urbaine était une structure jeune qui investissait. En effet, qui dit investissements, dit patrimoine, donc des dépenses récurrentes.

Dans les projets nouveaux, on compte 77,8 M €, dont 30 M € sont consacrés au rachat de l'immeuble de la communauté urbaine. En réalité, nous avons 47,8 M €.

Recettes d'investissements : 90 M €, dont la FCTVA : 24 M € en 2007-2008 ; la taxe locale d'équipement (TLE) : 8,8 M € ; amendes de police : 4,3 M € ; produits de cessions (réserves foncières, immeuble Atlantica au conseil général) : 8,3 M € ; subventions de partenaires extérieurs, notamment la Région : 39,8 M €.

Nous avons un besoin de financements et d'emprunts pour 147 M €, donc une dette qui progresse d'environ 70 M €.

Zoom sur les principales opérations en 2009 :

- opérations déjà engagées ;
- opérations récurrentes ;
- opérations nouvelles à hauteur de 47 M € (+ 30 M € de l'immeuble de la communauté urbaine).

Pour les franchissements de la Loire : pour les deux ponts entre Malakoff et l'île de Nantes et l'île de Nantes à Saint-Sébastien-sur-Loire : 27 M €.

Dans les réunions publiques, j'espérais souvent que nous irions vers une harmonisation de la qualité des voiries sur le réseau existant. A Couëron, nous possédons l'un des plus grands réseaux de voirie, avec nos 137 kms. Avant que la communauté urbaine ne prenne ce poste, la ville avait aussi des crédits d'entretien.

Suite à l'audit 2009, nous avons décidé d'appliquer une nouvelle politique pour l'entretien des voiries : 15 M € pour l'entretien, réseau, sécurité (ERS). Cette année, la ville de Couëron voit son budget doublé : 636 000 € pour apporter des corrections à nos voiries. Cette somme nous permettra d'accélérer notre entretien voirie. Je suis vice-président de la voirie et des finances, mais je n'ai pas de scrupules à le dire, puisqu'il s'agit du résultat de l'audit.

Il est évident que si des communes ont moins, c'est que d'autres ont davantage. Même si l'enveloppe a augmenté, la répartition se fait au prorata des résultats de l'audit, donc en toute objectivité. Prochainement, Michel Robert Lucas vous présentera les travaux que nous pourrons lancer en 2009. En 5 ans, nous pourrons augmenter sérieusement la qualité de nos voiries.

Renouvellement du matériel roulant : achat de 19 bus et de 8 rames de tramway pour 11,3 M €.

Aménagement de l'île de Nantes, en terme de développement urbain et de l'habitat. Il s'agit d'une convention. 9,5 M € sont versés, tous les ans, par la communauté urbaine.

Institut de recherches avancées (IEA) : 8 M €.

Prêt à taux zéro (PTZ) : 7,2 M €. Beaucoup de Couëronnais sont concernés. Cette initiative a été lancée il y a 2 ans. Rançon de la gloire : en 2 ans, 28 M € ont été investis !

Parking de la gare de Nantes, l'îlot : 6 M €.

Pour la ville de Couëron. Certaines opérations se font cette année et ne sont pas intégrées dans leur totalité dans le budget 2009. Ainsi, l'autre jour, nous avons inauguré l'hôtel d'entreprises. Cette opération avait été lancée par la ville en 1999 pour 7 millions de francs. Très vite la communauté urbaine a vu que ce secteur ouest, entre la Lorie et l'ouverture de nos 80 hectares, était porteur.

Dès 2005, Nantes Métropole s'est dit que cette initiative serait un soutien en direction des jeunes créateurs d'entreprises. La communauté urbaine a investi 3,7 M € dans l'hôtel d'entreprises, permettant à 41 entreprises, sur un contrat de 23 mois, d'avoir, à un prix intéressant, un local et tous les moyens. Passé ce délai, elles volent de leurs propres ailes, avec un contrat moral de s'implanter sur le territoire de la communauté urbaine.

Avec le recul, depuis 1999, beaucoup d'entreprises sont passées dans les locaux de l'hôtel d'entreprises et les chefs d'entreprises jouent le jeu. La plupart s'est installée sur le territoire de Nantes Métropole, dont beaucoup sur Couëron.

3,6 M € d'allocation compensatrice (AC) + la dotation de solidarité communautaire (DSC) et de crédits d'entretien, rénovation, sécurité (ERS). Prochainement nous inaugurerons la maison des associations. La réalisation des travaux faisait partie des fonds de concours. La communauté urbaine apporte près de 600 000 €.

Demain, nous poserons la première pierre du projet Bessonneau. Nantes Métropole y participe de multiples façons : les réseaux, l'aide à la pierre, les 51 logements en locatif social et les transports. Nous lancerons bientôt une nouvelle ligne de bus, de Couëron vers François Mitterrand, qui desservira notre zone économique et celle de La Lorie et une ligne express, que nous n'aurions pas pu installer seuls.

Nous pouvons comptabiliser les réalisations d'une année sur l'autre. Les années se suivent et ne se ressemblent pas en terme d'investissements par commune. Un autre exemple : le 1^{er} janvier 2001, création de la communauté urbaine ; le 18 janvier 2001, présentation du projet bords de Loire pour 53 millions de francs. La ville de Couëron n'aurait jamais pu faire ces travaux seule.

Nantes Métropole investit énormément, mais emprunte aussi. Aujourd'hui, l'encours de la dette se situe à hauteur de 726 M €, c'est-à-dire que, depuis sa création, la communauté urbaine a emprunté 726 M €. La ville de Couëron a une capacité de désendettement à 5 ans, la communauté urbaine entre 8 et 10 ans.

Nous avons fait ce choix pour continuer à investir par rapport au plan de relance. Nous aurions pu aussi baisser les bras, mais l'économie n'aurait certainement pas été relancée.

La ville de Marseille (je ne sais pas si c'est véritablement un bon exemple) va largement au-delà. Je n'ai pas à critiquer, mais, très objectivement, ce n'est pas l'exemple à suivre, car il faut limiter les risques.

Budgets annexes : eau : 86 M € ; assainissement : 65 M € ; élimination et traitement des déchets : 73 M €, etc. Les budgets annexes ont une autonomie de fonctionnement qui ne pose pas de problèmes majeurs.

En résumé, globalement, ce budget est offensif et n'a jamais atteint ce niveau d'investissements avec des dépenses déjà engagées et récurrentes. Sur les 2 ans à venir, nous aurons encore des dépenses sur les opérations de programmes. Dans 2 ans, des projets nouveaux et récurrents surgiront et seront l'application pure et simple du PPI.

Il est toujours délicat et périlleux de parler d'un milliard de façon succincte.

Prochainement vous recevrez le magazine communautaire, qui consacre 4 pages au budget présenté d'une façon très schématique.

Avez-vous des questions ?

Michel Joseph LUCAS : Au travers de l'exposé de Jean-Pierre, nous décelons bien les enjeux au niveau de la communauté urbaine qui sont considérables. Je pense que les ordres du jour mériteraient d'être portés à la connaissance du conseil municipal, parce que des analyses sont à tirer.

2 exemples :

- Jean-Pierre parle du prêt à taux zéro. Nous allons changer la donne. Pourquoi ? Parce que les crédits ont été très largement consommés. Que s'est-il passé ? Qu'est-ce qui explique la précipitation ? Pour une bonne part, c'est essentiellement des célibataires qui ont profité de ce taux. Pourquoi et d'où viennent-ils ? Pour bon nombre, ils viennent du logement social et comme la loi Boutin envisage d'expulser les gens qui sont au-dessus d'un certain plafond, au bout d'un an maintenant. Alors que font les jeunes ? Ils essaient d'acheter leur propre appartement.
- Le budget du logement social. Une aide par logement, à hauteur de 10 000 €, est apportée aux bailleurs qui construisent. Mais la politique de l'ensemble des abandons des promoteurs et des projets achetés par des bailleurs sociaux nous « croquent » le budget. En juin, nous aurons consommé l'essentiel du budget, parce que, avec le système Sarkozy, nous sommes contraints d'acheter des logements en voie d'achèvement.

Comme avec la taxe professionnelle d'ailleurs !. Nous sommes tenus de faire un lien entre notre politique budgétaire et les désengagements et les mauvais coups de l'Etat, ou ce qui se prépare. Des débats sont très intéressants. Avoir l'avis d'un conseil municipal sur telle ou telle question peut conforter une démarche générale.

Jean-Pierre FOUGERAT : Et cela peut susciter et générer des débats passionnants. Nous l'avons évoqué ici, en faisant un vœu lorsque nous avons dénoncé les mesures prises par l'Etat. Nous avons alors 3 opérations qui auraient pu être achetées par les bailleurs, mais nous avons dit « halte là ! ».

Elisabeth GUIST'HAU : Effectivement, après cette première année de fonctionnement, je trouve intéressant de découvrir tous ces chiffres. Pour moi, Jean-Pierre les maîtrise très bien. Au niveau des données, on les a sur tableau et on ne peut pas toujours les retenir par cœur.

A la base, il est important de travailler dans les commissions de la communauté urbaine, pour réaliser des leviers différents qui existent et voir les incidences au niveau des communes. Il est vrai, par exemple, pour la politique ZAC sur Couëron, même si les ZAC ont été créées complètement par Couëron, le PLH voté par Nantes Métropole agit aussi en déclinaison locale. De même pour le plan climat, etc.

Nous aurons l'occasion de développer d'autres secteurs et nous espérons que vous comprendrez l'interaction et l'interactivité nécessaires entre les deux parties.

Le Conseil Municipal prend acte.

